Saint-Médard-sur-Ille	8 juillet 2026
Délibération 2026-58	

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502966-20260708-202658-DE

SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE

MAIRIE
35250 Saint-Médard-Sur-Ille
✆ 02.99.55.23.53
@: mairie@smdsi.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03/07/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 8 juillet à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Noël BOURNONVILLE, Josiane DETOC, Gildas BOUREL, Gérard PASEK, Isabelle RENOUARD, Karine GUIBAUDET, Magalie DUFOUR, Michel FORGEOT, Pierre GAUTIER DE LAHAUT, Marie-France HUNAULT, Anne-Sophie LAINNEME, Vincent LE FERRAND, Tristan LE HEGARAT, Isabelle JARJAILLE.

Absents : Laurie CHADEAU a donné pouvoir à Marie-France HUNAULT

Secrétaire : Madame Magalie DUFOUR

2026-58 PROJET DE CESSION D'UNE PORTION DE VOIRIE COMMUNALE AU LIEU-DIT BELLEVUE

La commune a été sollicité en 2025 par un riverain du chemin de Bellevue afin de céder à ce dernier une partie de la voirie communale passant devant sa propriété.

Le conseil municipal par délibération du 11 juin 2025 a décidé l'ouverture d'une enquête publique visant au déclassement et à la vente de ce tronçon de voirie d'environ 200m².

Suite à l'enquête publique réalisée du 16 au 31 janvier 2026, Madame la commissaire enquêtrice a rendu un avis favorable au déclassement et à la cession de cette portion de voirie, assortie d'une réserve sur la nécessité d'une solution alternative pour relier en sécurité le chemin de Bellevue au GR37.

Après échanges avec le pétitionnaire afin de trouver une solution de contournement, il est proposé de créer un itinéraire bis, par le nord de l'habitation.

Par ailleurs, le pétitionnaire s'est engagé à prendre en charge les frais de géomètre et de notaire lié à cette opération. Il propose également de nettoyer l'amorce du chemin ainsi qu'une partie du linéaire.

Saint-Médard-sur-Ille	8 juillet 2026
Délibération 2026-58	

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502966-20260708-202658-DE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la solution technique proposée afin de pouvoir engager les opérations de géomètre. Le conseil municipal sera amené à se prononcer ultérieurement sur le prix de cession et acquisition des parcelles concernées.

Vu la délibération n°2025-48 du 11 juin 2025 approuvant l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement et la vente d'une partie de la voirie communale au lieu-dit Bellevue,
Vu la délibération n°2025-59 du 9 juillet 2025 approuvant la modification de la délibération 2025-48 et la prise en charge des frais d'enquête publique,
Vu l'arrêté municipal n°2025-102-V du 16 décembre 2025 portant enquête publique en vue du déclassement et de l'aliénation d'une portion de voie communale au lieu-dit Bellevue et nomination d'un commissaire enquêteur,
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 au 31 janvier 2026, et les permanences en mairie assurées par Madame la commissaire enquêtrice les 16 et 31 janvier 2026,
Vu le rapport d'enquête publique, remis le 16 mars 2026, émettant un avis favorable avec réserve,
Vu l'avis favorable de la commission Environnement, mobilité, agriculture et assainissement en date du 24 juin 2026,
Considérant les échanges avec le pétitionnaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport d'enquête publique rendu le 16 mars 2026 et de l'avis favorable avec réserve de Madame la Commissaire enquêtrice ;
- **Approuve** la solution technique consistant en la création d'un itinéraire par le nord de l'habitation afin de relier, en sécurité, le chemin communal de Bellevue au GR37 ;
- **Conditionne** cette solution à l'accord du Département sur la mise à jour de la carte des sentiers de Grandes Randonnées ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager les démarches pour réaliser cette opération.

Le Maire
BOURNONVILLE

Le Secrétaire de séance

MAIRIE DE SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE ★ 35 ★